

Rapport annuel 2009



« Apprendre à lire sans entendre les sons ... ? »



 a capella
Fondation

Conseil de Fondation

Yves Pillonel, Genève, président

Benoît Markwalder, Lausanne, vice-président

Chantal Bordier, Anières

Henri Delafontaine, Jongny, responsable des services professionnels

Jean-Luc Nicoulin, Epalinges

Equipe professionnelle en 2009

(total des postes: 2.35 équivalents plein temps dès juillet 2009, soit + 0.70 ou + 41% par rapport à 2008)

Doris Agazzi, secrétaire générale et responsable de la Centrale de facturation des C-I (CFCI)

Julie Collin, co-responsable du Service d'aide à l'intégration (SAI) dès juillet 2009

Anne-Catherine Dubois, co-responsable du SAI jusqu'en juillet 2009

Monique Masur, responsable de la Centrale des codeuses et codeurs-interprètes en LPC (CCI)

Line Membrez, co-responsable du SAI

Karine Richard, responsables des Plates-formes cantonales d'intégration oraliste et des « Gommettes LPC »

Sylvie Zanetti-Thorens, co-responsable du SAI dès juillet 2009

Fondation A Capella

Billet du président

Faciliter l'apprentissage de la lecture

Au moment d'apprendre la lecture, un jeune enfant s'appuie sur la connaissance du vocabulaire qu'il a déjà entendu et prononcé. A l'écoute des sons, il intègre petit à petit les différences entre ce qu'il voit d'écrit et ce qu'il connaît afin de se retrouver entre les « ou », « ain », « aux », « on » et les « gn » et faire les liens nécessaires à sa progression.

Quand un enfant sourd aborde cette phase, en même temps que ses camarades entendants de sa classe, cela se complique pour lui. Il ne peut pas se fier à son écoute, même si la technique a fait des progrès significatifs et qu'il est aidé d'un appareillage moderne, voire d'un implant cochléaire.

Les « Gommettes LPC », distribuées par la Fondation A Capella dans le cadre d'un suivi global, soutiennent ce processus en rendant visible le son de manière ludique pour l'enfant sourd. Accessibles à tous les camarades de l'élève sourd, ces « Gommettes LPC » favorisent en plus son intégration sociale dans la classe.

En novembre 2009, deux conférences, à Genève et à Neuchâtel, ont permis de présenter ce projet, ainsi que le travail effectué depuis de nombreuses années par le SAI en Suisse romande. L'intérêt témoigné par les spécialistes nous montre que ce soutien à l'aide du Langage parlé complété (LPC) répond à un besoin.

La mise en place du suivi au bénéfice direct des enfants et jeunes sourds, n'est possible que grâce à nos différents partenaires financiers. L'OFAS, le BFEH, les cantons de Vaud, Valais, Berne et Jura et les différentes organisations privées déjà partenaires nous sont très profitables. Sans eux, les 82 jeunes sourds romands que nous soutenons ne bénéficieraient pas de cette aide et cela rendrait très difficile voire impossible leur intégration scolaire, sociale et professionnelle. Un grand merci en leur nom.

Yves Pillonel
président du Conseil de Fondation

OFAS: Office fédéral des assurances sociales
BFEH: Bureau fédéral de l'égalité des handicapés

Rapport annuel 2009

SAI (Service d'aide à l'intégration)

Les responsables du SAI sont intervenues auprès de 82 enfants et jeunes sourds romands afin de les accompagner et les soutenir dans leur projet d'intégration. Ceci du préscolaire jusqu'à la fin de leur formation professionnelle initiale, voire au-delà.

A la fin de l'année scolaire 2008-2009, de l'ensemble des jeunes sourds suivis par le SAI, 1 élève sourde a terminé sa scolarité obligatoire et 4 jeunes adultes sourds ont fini avec succès leur parcours de formation professionnelle initiale.

La volonté politique en lien avec la RPT tend vers une scolarisation normale des enfants sourds. En marge de notre projet des « Gommettes LPC » (voir p.9), le SAI a été amené à suivre de nouvelles situations de jeunes enfants sourds à la demande de l'environnement scolaire ou préscolaire et non plus exclusivement des parents. C'est une concrétisation des collaborations installées, dont notamment celle avec l'ECES dans le canton de Vaud.

C'est dans une volonté commune de réunir les compétences des services respectifs, que le SAI agit en collaboration avec ses partenaires sur un terrain commun.

Accompagnement précoce de l'enfant sourd et de sa famille

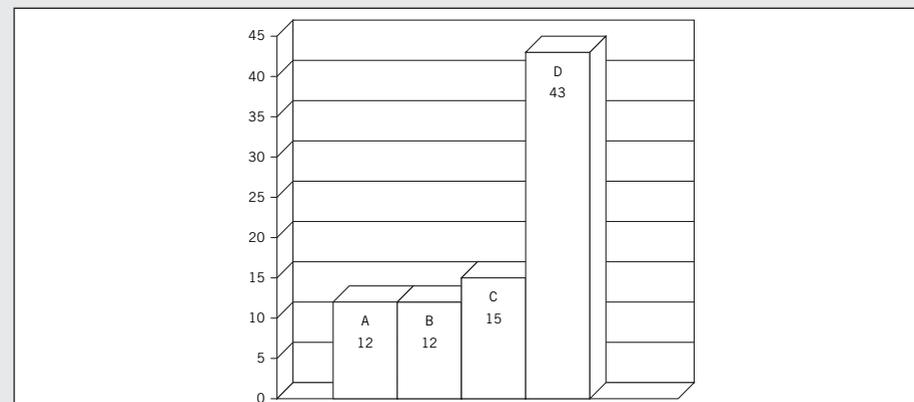
Depuis début 2009, le SAI propose aux familles ayant appris depuis peu la surdité de leur enfant un accompagnement de proximité, afin de les soutenir dans le choix de leur mode de communication intrafamiliale. Le SAI les informe de la présence de personnes compétentes de proximité en mesure de les épauler et de les accompagner dans l'élaboration d'un projet personnalisé pour leur enfant.

Après 2 jours de réflexions en Suisse avec Catherine Hage en été 2009 dans le cadre du stage d'été de l'ALPC, l'équipe du SAI a eu l'occasion de vivre une immersion de 3 jours au sein du Centre bruxellois « Comprendre et Parler », spécialisé dans cette approche.

RPT : Péréquation financière entre les Cantons et la Confédération
ECES : Ecole cantonale pour enfants sourds (aujourd'hui Ecole cantonale de l'enseignement spécialisé)
ALPC : Association suisse pour le langage parlé complété

« Au-delà des méthodes de communication, c'est le lien établi avec le tout jeune enfant sourd qui est primordial »

Catherine Hage, logopédiste au Centre bruxellois « Comprendre et Parler »



70,7% des 82 bénéficiaires sont suivis en secondaire, en formation professionnelle initiale ou en accompagnement professionnel (chiffres de l'année civile 2009).

Changements d'équipe au SAI

Dès juillet 2009, Anne-Catherine Dubois, co-responsable du SAI depuis mai 2006 avec Line Membrez, a été remplacée par Julie Collin et Sylvie Zanetti-Thorens. Parallèlement, le temps de travail du SAI a été augmenté de 50% à 120% équivalents plein temps (3 x 40%).

Il s'agissait de doter le projet d'Accompagnement précoce de l'enfant sourd et de sa famille de ressources adaptées, mais aussi de répondre à un accroissement des situations à suivre notamment en lien avec le projet « Gommettes LPC ».

A : jusqu'en 2^{ème} primaire
B : de la 3^{ème} à la 6^{ème} primaire
C : niveau secondaire (dès la 7^{ème})
D : études supérieures, formation professionnelle initiale ou accompagnement professionnel



Sylvie Zanetti-Thorens, Julie Collin et Karine Richard

CCI (Centrale des codeuses et codeurs-interprètes en LPC)

La CCI intervient à la demande du SAI, des bénéficiaires ou de leurs parents. Pour le nombre d'heures hebdomadaires d'intervention à octroyer aux codeuses-interprètes en LPC (C-I), la responsable de la CCI s'appuie sur la décision de l'AI ou, dans l'attente de celle-ci, sur la recommandation du SAI.

Plusieurs nouvelles situations en pré-scolaire

10 nouvelles situations sont suivies par A Capella depuis août 2009, dont 6 en classes enfantines. L'augmentation de demandes pour des petits élèves, déjà constaté en 2008-2009 s'accroît.

Interventions des codeuses-interprètes en LPC (C-I)

46 C-I sont en activité, dont 13 nouvellement certifiées depuis juin 2009. Pour son intervention, la C-I se place en face de l'élève. Elle reformule silencieusement sur ses lèvres tout ce qui se dit en classe en y ajoutant le LPC. Le bénéficiaire sourd a ainsi un accès visuel à tous les messages oraux.

La collaboration avec l'ECES

La convention entre A Capella et l'ECES a donné suite à de nouvelles collaborations, c'est ainsi qu'une C-I intervient au sein même de cette école spécialisée

auprès de plusieurs élèves en vue de leur intégration future avec l'aide du LPC. Parallèlement des cours LPC sont octroyés aux intervenants de cette institution.

Plusieurs C-I animent des groupes régionaux d'apprentissage du LPC et du cued speech ou de la ELS (code LPC en anglais ou en allemand).

Les interventions privées ou associatives

Les jeunes sourds adultes qui ont besoin occasionnellement de LPC dans le cadre de leur vie privée (pour une conférence ou pour le cours de sauveteur nécessaire au permis de conduire) s'adressent également à la CCI.



Claudia Hucher initiant une jeune élève sourde au LPC

« La CFCI est la colonne vertébrale de la gestion financière des interventions en LPC »

Doris Agazzi, responsable de la CFCI

CFCI (Centrale de facturation des codeuses et codeurs-interprètes en LPC)

La CFCI permet à la Fondation A Capella de gérer un ensemble complexe d'interactions financières. D'un côté, cela permet de chiffrer avec précision les interventions des C-I auprès des bénéficiaires et d'en assumer par ailleurs la refacturation aux partenaires financiers. En 2009, l'AI a couvert 81% des prestations et le solde a été pris en charge par les Cantons de Vaud, Valais, Jura et Berne ainsi que par notre Fonds d'entraide interne alimenté grâce à nos donateurs privés.

C'est sur mandat de l'ASCI (Association suisse des codeuses et codeurs-interprètes en LPC) que la CFCI est gérée par A Capella. Le financement du déploiement de cette prestation est assuré par les C-I elles-mêmes au pro rata de leurs honoraires d'indépendantes. Le cadre légal du remboursement par l'AI est fixé par une convention tarifaire conclue avec l'OFAS en 2006.

Décalage entre le début des interventions et la facturation

Au début d'une année scolaire, moins de 50% des situations disposent d'une décision de l'AI pour le remboursement des interventions en LPC. Ces dernières ne peuvent souvent être facturées qu'après plusieurs mois d'intervention.

Dans ces cas, la Fondation A Capella avance les honoraires correspondants aux codeuses-interprètes en LPC.

Au 31.12.2009, un total cumulé de CHF 169'850.- a ainsi été avancé par le Fonds d'entraide. Seul un Fonds de roulement important permet d'éviter de devoir différer le début de ces interventions au moyen du LPC, déterminées par le SAI et si précieuses aux enfants et jeunes adultes bénéficiaires.

Chiffres année 2009 :

- Total périodes : 21'796 dont 80% sont codées en tarif C et D (niveau secondaire et postobligatoire).
- Total C-I impliquées pour 82 bénéficiaires : 44, dont 11 nouvelles, diplômées en 2009.
- Total des prestations : CHF 1'739'203.-

Plates-formes cantonales d'intégration oraliste

Le travail du projet des Plates-formes cantonales d'intégration oraliste, s'est concentré sur deux axes en 2009 :

La scolarisation de l'enfant sourd : quels besoins, quelles aides possibles ?

Permettre un meilleur équilibre intercantonal des interventions en LPC a été l'une des motivations d'organiser 2 conférences en novembre 2009, l'une à Genève et l'autre à Neuchâtel.

Un nombreux public professionnel et quelques parents d'enfants sourds se sont déplacés pour chacune de ces deux soirées. Les présentations des responsables du SAI, une démonstration des « Gommettes LPC » et le témoignage d'une jeune femme sourde ont permis d'expliquer les possibles synergies entre les offres existantes dans ces Cantons et l'apport complémentaire du LPC.

Depuis, plusieurs jeunes sourds scolarisés à Genève et à Neuchâtel bénéficient d'une intervention en LPC en classe et le SAI complète l'offre cantonale de son aide concrète.

L'apprentissage de la lecture de l'enfant sourd

« Grindelire » et « Que d'histoires » sont les deux nouvelles méthodes d'apprentissage de la lecture choisies dans la concrétisation du projet d'harmonisation de la scolarité obligatoire en Suisse romande (Harmos).

C'est dans ce cadre que la Fondation A Capella a choisi de proposer son nouveau projet : les « Gommettes LPC ».



Henri Delafontaine, intervenant à Genève et à Neuchâtel

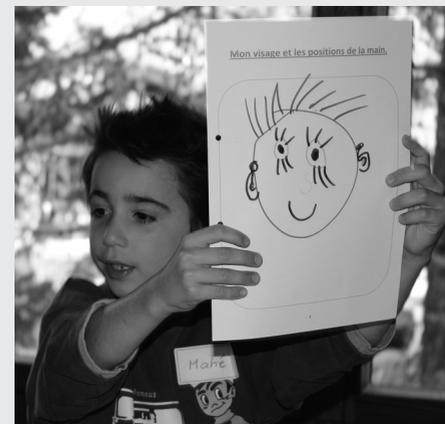
« Pour apprendre à lire, un jeune lecteur sourd doit pouvoir voir les sons »

Karine Richard, responsable du projet « Gommettes LPC »

Gommettes LPC

Les « Gommettes LPC » sont des autocollants reprenant les clés du LPC. Elles sont en adéquation avec les deux méthodes d'apprentissage de la lecture, choisies dans le cadre du projet Harmos. Un dossier est remis à chaque élève des classes concernées.

C'est un formidable outil d'accompagnement au bénéfice des jeunes sourds dans cette phase importante qu'est l'apprentissage de la lecture.



Une animation ludique permet de familiariser l'enfant sourd avec les « Gommettes LPC »

La distribution, l'information et les conseils d'utilisation sont assurés par les responsables du Service d'aide à l'intégration d'A Capella et les codeuses-interprètes en LPC. L'analyse d'un questionnaire, transmis aux professionnels qui ont utilisé les « Gommettes LPC » avec un enfant sourd, a permis de souligner l'apport positif de cet outil.

Durant les stages en week-end d'apprentissage du LPC (voir www.alpc.ch), des ateliers « Gommettes LPC » sont proposés aux jeunes enfants sourds.

Communication

échos des médias et conférences

En marge de la votation fédérale du 27 septembre 2009 sur le financement additionnel de l'AI:

« Sourd de naissance, il vient de décrocher son premier emploi comme chef de service, spécialiste en information documentaire... »

Interview radio de Robin, Journal de 12h30, RSR1, 17 septembre 2009

« Témoignage: née sourde, elle parle et étudie »

Manchette du « Quotidien Jurassien », interview de Hadja, 22 septembre 2009

« ...sans les logopédistes et sans les codeuses-interprètes en LPC, je ne vois pas quelle sorte d'avenir je pourrais imaginer aujourd'hui »

Maxime, jeune gymnasiens sourd, interviewé dans « La Côte », 28 septembre 2009

Coder ou signer: faut-il choisir?

En novembre 2009, l'équipe de l'émission « Signes » de la TSR a participé au week-end d'apprentissage du LPC. Leur reportage, diffusé le 23 janvier 2010, a mis en évidence une acceptabilité croissante du LPC, au sein même du cercle des personnes sourdes adultes qui ont choisi une communication essentiellement signée.



Catherine, une C-I en LPC en Afrique

De manière bénévole, avec le soutien de l'Entraide protestante (EPER), Catherine Kaufmann, a enseigné durant 3 mois le LPC dans l'école Ephphatha pour enfants sourds à Goma, ville du Nord-Kivu en RDC. Au bout de son voyage: 15 attestations de « Bons codeurs », délivrées à des enseignants sourds et entendants. Autant de graines plantées au bénéfice des 165 élèves sourds de cette école qui manque de tout.



En trois mois, ils ont passé d'apprenants à enseignants

« Pour les sourds d'ici, comme pour ceux en Afrique, le LPC est une fenêtre qui s'ouvre sur le monde »

Catherine Kaufmann, codeuse-interprète en LPC

Réseau surdité en Suisse romande

L'ALPC (Association suisse pour le langage parlé complété) est le partenaire privilégié de la Fondation A Capella.

A Capella gère les activités professionnelles en lien avec l'intégration oraliste de jeunes sourds en Suisse romande à l'aide du LPC.

L'ALPC gère les activités associatives pour tous les âges et organise les cours et stages d'apprentissage du LPC.

L'équipe de la Fondation A Capella est également en contact avec le réseau surdité de Suisse romande:

ASCI (Association suisse des codeuses et codeurs-interprètes en LPC)

ASPEDA (Association des parents d'enfants déficients auditifs)

Forum Ecoute (Fondation romande des malentendants)

FSS (Fédération suisse des sourds)

GRPS (Groupement romand des professionnels en surdité)

Pro Infirmis de plusieurs cantons romands

SONOS (Suisse allemande)

ECES (Ecole cantonale des enfants sourds) à Lausanne

Institut St Joseph « Le Guintzet » à Fribourg

Centre Jeunes Sourds

Les services de l'enseignement spécialisé de plusieurs cantons

HEP surdité Vaud

Centre suisse de pédagogie spécialisée (et le projet OPERA)

CoRom Handicap

Centres d'implants de Genève et de Berne

Relations avec l'OFAS

(Office fédéral des assurances sociales)

La Fondation Forum Ecoute est l'organisme faitier qui permet à la Fondation A Capella d'accéder au soutien financier annuel de l'OFAS pour l'ensemble des prestations LPC en Suisse romande. La base légale étant l'art 74 de la LAI.

L'enveloppe budgétaire obtenue dans le cadre du sous-contrat de prestation actuel (2007 à 2009) est un des piliers du financement de nos activités.

Dès 2008, l'OFAS a annoncé que les périodes contractuelles selon l'art 74 dureront 4 ans. De plus, début 2010, l'OFAS a communiqué que la prochaine période prévue entre 2011 et 2014 ne donnera lieu à aucune augmentation de subventions.

Avec l'élargissement de ses champs d'action, les besoins financiers d'A Capella sont également en augmentation. Cette décision de l'OFAS pourrait donc poser un problème de pérennité des activités auprès des jeunes sourds. Plus que jamais l'apport de fonds privés est primordial.

Convention tarifaire pour les codeuses et codeurs-interprètes en LPC

La question financière évoquée ci-dessus n'a heureusement pas de lien avec les accords de la convention tarifaire des C-I, signée en 2006 entre l'OFAS et la Fondation A Capella. Cette convention s'insère dans le cadre des prestations liées aux moyens auxiliaires (art 9 OMAI et 16 LAI).

Comme il s'agit de mesures individuelles, ces prestations ne sont pas non plus touchées par la RPT (Péréquation financière entre la Confédération et les cantons), entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2008.

Un grand merci aux personnes et services impliqués dans ces contrats et conventions:

- OFAS Service de l'art 74
- OFAS Service des moyens auxiliaires
- Fondation Forum Ecoute

« Sans nos donateurs privés, ce rapport d'activité serait peut-être vide et les jeunes sourds sans suivi en LPC »

Yves Pillonel, président du Conseil de Fondation d'A Capella

Recherche de Fonds ponctuelle et donateurs fidèles

Aux côtés des partenaires financiers officiels (OFAS, BFEH, Cantons) le soutien financier des donateurs privés reste une des bases indispensables à la pérennité des activités de la Fondation A Capella.

Sont ici remerciés chaleureusement nos partenaires financiers 2009 :

Fondation Chessex, Lausanne
Lombard & Odier, Genève
Zonta Club, Bienne
Fondation Baur Duret, Genève

...ainsi que les familles Jarillo, De Meuron et Privat

Les dons suivants, reçus les années précédentes ont pu être activés en 2009 :

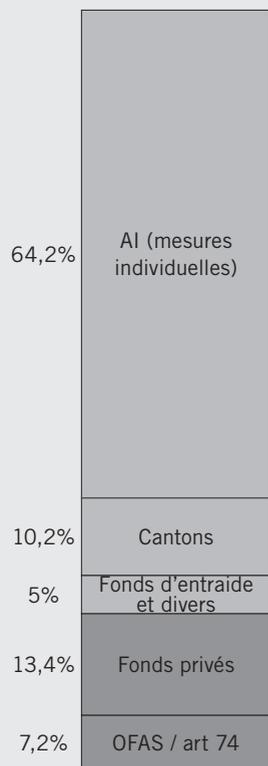
Fondation Wigert
Loterie Romande, conférence romande des directeurs cantonaux
Fondation Juchum, Lausanne

Le don unique de la Fondation Wigert, reçu en 2008, en lien avec la dissolution de cette Fondation (qui a fidèlement soutenu nos activités depuis plus de 10 ans), nous a permis de démarrer le projet « Accompagnement précoce ». Ce don unique nous permet également de compenser une partie des versements annuels effectués par notre Fonds d'entraide au bénéfice direct des jeunes sourds.

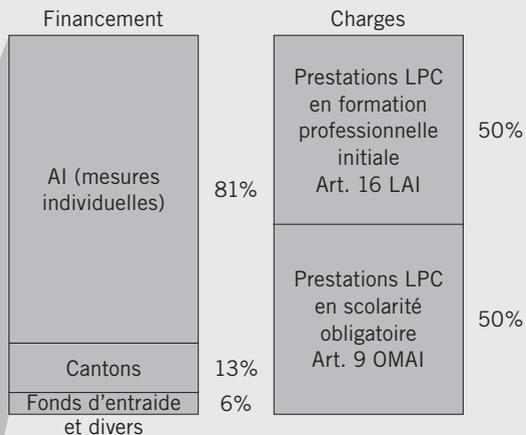
Les besoins d'A Capella en Fonds privés sont importants (57% des prestations de base), d'autant plus que la tendance annoncée par le Parlement fédéral va clairement vers une stagnation, voire une diminution des apports de prestations de l'AI.

Comptes 2009

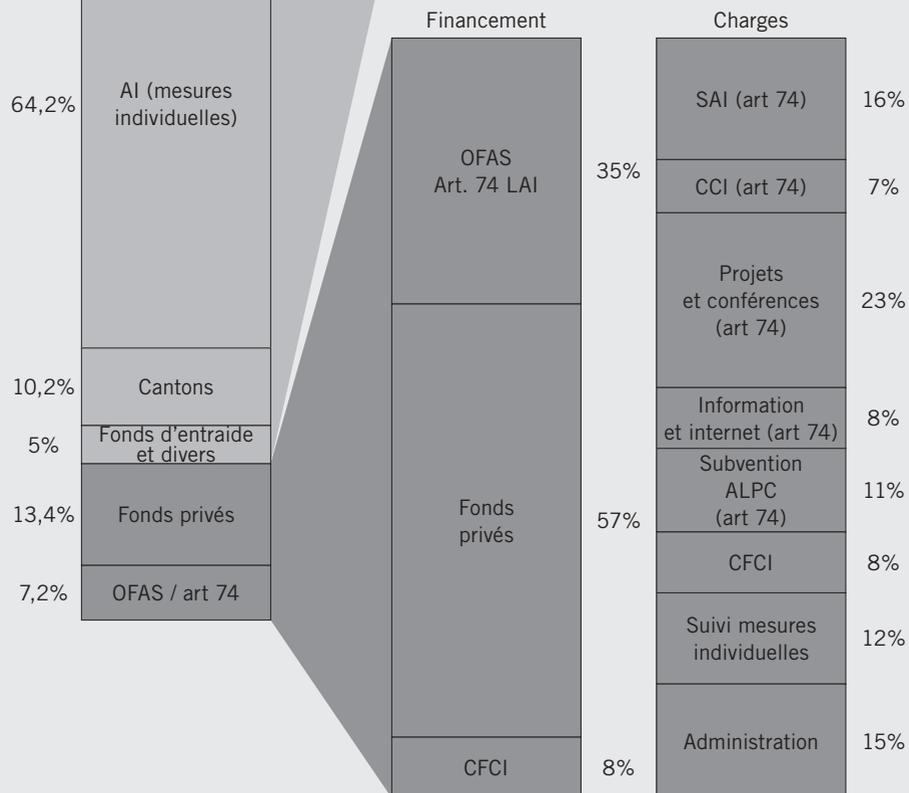
Financement global :
CHF 2'191'380.-



Prestations de codage-
interprétation en LPC : CHF 1'739'203.-



Autres prestations : CHF 452'177.-



« Les partenariats transdisciplinaires sont une base solide d'un suivi efficace des jeunes sourds »

Henri Delafontaine, membre du Conseil de Fondation d'A Capella

Perspectives 2010

En 2010, nous poursuivrons nos actions partout en Suisse romande :

Prise en charge précoce

Nous mettrons l'accent sur l'information dans les structures de la petite enfance, permettant ainsi le développement d'un accompagnement spécifique de l'enfant sourd, de sa famille et du personnel responsable de leur prise en charge.

Apprentissage de la lecture

La création de supports à l'apprentissage de la lecture, en complément du dossier « Gommettes LPC », permettra aux enseignants et aux C-I en LPC de faciliter ce passage difficile chez l'enfant sourd. Afin de répondre aux sollicitations toujours plus larges des familles, des écoles et des institutions, nous devons soutenir le travail des C-I en LPC dans le terrain, en tenant compte de l'évolution de leur rôle et du profil des bénéficiaires.

Travail en réseau

Des accords de collaboration avec d'autres cantons, tels que ceux conclus avec le Département vaudois de la formation et de la jeunesse, favoriseraient notre collaboration transdisciplinaire avec les écoles et les professionnels concernés.

Consolidation financière

De nouveaux partenaires financiers privés doivent être recherchés et trouvés, afin de pérenniser nos actions directes auprès des jeunes sourds.

Un programme ambitieux qui sera encore d'actualité en 2011 !



«Je remercie mes parents, car sans leur choix du LPC
je ne serais pas là où j'en suis aujourd'hui!»

Lucie Froidevaux, 21 ans, sourde de naissance

Adresses utiles

Secrétariat général (dès octobre 2010)

Fondation A Capella, avenue Collonges 2, 1004 Lausanne

Jean-Pierre Schaller Tél. 021 905 68 61 Portable 079 250 90 26

Courriel : jean-pierre.schaller@a-capella.ch Fax 021 905 68 62

Site internet : www.a-capella.ch

SAI (Service d'aide à l'intégration)

Julie Collin, la Tour-de-Peilz Tél. 079 642 75 37 (dès juillet 2009)

Courriel : julie.collin@a-capella.ch

Karine Richard, le Brassus Tél. 078 707 97 01 (dès septembre 2010)

Courriel : karine.richard@a-capella.ch

Sylvie Zanetti-Thorens, Clarens Tél. 079 672 83 96 (dès juillet 2009)

Courriel : sylvie.zanetti-thorens@a-capella.ch

CCI (Centrale des codeuses et codeurs-interprètes en LPC)

Monique Masur, Jongny Tél. 021 922 84 91 Fax 021 922 84 93

Courriel : monique.masur@a-capella.ch

CFCI (Centrale de facturation des C-I)

Doris Agazzi, St-Cierges Tél. 021 905 68 63

Courriel : doris.agazzi@a-capella.ch

Coordonnées bancaires

UBS Genève : ccp 80-2-2

Numéro IBAN : CH47 0024 0240 3731 0800X